



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2014 à 20 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Fabrice ANGELOT, M Christophe BRUN, Mme Magalie FANTON, M. Jérémy GRANDJEAN, M Éddy LABBE, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : Mme Christine AUCEL pouvoir à Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN pouvoir à M. Cyril GOUDARD, M. Christian SEURAT.

Monsieur Éric GAILLARD ouvre la séance à 20 h 30. Madame Sylviane BOUCHARD est élue secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de séance du 14 avril 2014 à l'unanimité, Monsieur Éric GAILLARD demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant les rythmes scolaires. Demande acceptée à l'unanimité. Puis il passe à l'ordre du jour.

1. Délégation de pouvoirs donnés au maire par le conseil municipal – Fixation des limites de l'exercice du droit de préemption

Par délibération du 14 avril 2014 le conseil municipal a délégué au maire 7 domaines sur les 24 prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À la demande de Madame la Sous-Préfète de Belley, le conseil municipal précise pour le point n° 15 relatif au droit de préemption, qu'il confie au maire, **sans conditions**, l'exercice du droit de préemption exercé au nom de la commune.

2. Vente de la parcelle AE 430 – Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Vincent ROJON notaire à Villieu-Loyes-Mollon et concernant la vente d'un bien situé, 134 rue Bouquet à Saint Maurice de Rémens, parcelle AE 430. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption.

3. Désignation d'un représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Monsieur le maire expose que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a, par délibération en date du 24 avril 2014, fixé la composition et définit les modalités de désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette délibération stipule que chaque commune membre de la CCPA, doit désigner par délibération son représentant pris au sein de son conseil municipal.

Madame Sylviane BOUCHARD est désignée comme représentant de la commune à la CLECT.

4. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et élection de ces membres issus du conseil municipal

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Mesdames Christine AUCEL, Isabelle BERNARD, Sylviane BOUCHARD, Magalie FANTON, Marie-Hélène MORETEAU, Schérazade TOUNSI et Messieurs Stéphane PROUD, Christian SEURAT, membres du conseil municipal sont élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

Mesdames Jocelyne CLEYET-MERLE, Jacqueline GERMAIN, Zohra KISRANE, Corinne LOMBARD, Marie-Claire MATHON, Jocelyne OLIVON, Sonia VIOLLET, et Monsieur Jean-Noël TARPIN sont désignés par le Maire.

5. Acquisition de la parcelle AI 219, propriété de Madame Jeanine ROUX - Autorisation donnée au maire par le conseil municipal pour signer l'acte

Dans le cadre de l'agrandissement du cimetière communal, il est prévu l'acquisition pour l'euro symbolique, de la parcelle AI 219, d'une superficie de 146 m² appartenant à Madame Jeanine ROUX. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer l'acte de vente à venir avec Madame Jeanine ROUX en l'étude de Maître CHAUVINEAU, notaire à Ambérieu-en-Bugey.

6. Agrandissement du cimetière – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'extension du cimetière sont inscrits au budget primitif 2014 et qu'ils bénéficient d'une subvention de la CCPA à hauteur de 50 % du montant HT.

Une première partie des travaux a déjà été réalisée et payée pour un montant HT de 17 314.14 €.

La deuxième partie dont le montant s'élève à 53 233.38 € HT, n'a pas encore débuté. Elle comprend :

- Les frais de notaire de la donation de la parcelle AI 219,
- Les travaux de clôture de la parcelle AI 219 et les finitions de l'ensemble des murs,
- Le portail du cimetière,
- La création d'un columbarium, d'un jardin du souvenir, d'un caveau d'attente et d'un ossuaire.

Cette deuxième tranche peut bénéficier dans le cadre de la DETR d'une subvention dont le taux minimum est fixé à 25 % du montant HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.

7. Produit des amendes de police – Sécurisation hameau de Martinaz

La commune de Saint Maurice de Rémens étant éligible à la répartition du produit des amendes de police, un dossier sera déposé auprès du Conseil Général de l'Ain. Il s'agit de la création de rétrécissements de chaussée avec passage prioritaire équipés de coussin berlinois à l'entrée et à la sortie du hameau de Martinaz, sur le C4, Route de Saint Maurice.

8. Report de l'aménagement des rythmes scolaires

Par courrier en date du 05 mars 2014, l'inspecteur d'académie après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale, avait donné son agrément au projet d'organisation nouvelle du temps scolaire, proposé pour l'école de Saint Maurice de Rémens.

Il avait alors attiré l'attention du maire sur le fait que cet accord, était donné à titre dérogatoire et sous réserve que soit présenté à la validation, préalablement à toute mise en œuvre, un **Projet Educatif Territorial (PEDT)**.

La commission scolaire chargée de l'élaboration de ce PEDT rencontre d'énormes difficultés liées au manque de temps pour mener ce projet à bien (rentrée 2014), au problème de salles et au manque de moyens financiers.

Pour ces différentes raisons, Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à solliciter Monsieur l'inspecteur d'académie afin d'obtenir un report des aménagements des rythmes scolaires pour la rentrée 2015. Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

Madame Isabelle BERNARD, explique que si la demande de report est acceptée par l'inspecteur d'académie, les horaires pour la prochaine rentrée resteront les mêmes qu'aujourd'hui c'est-à-dire école sur 4 jours 8 h 30 - 11 h 30 - 13 h 30 - 16 h 30.

Sinon la semaine s'étalera sur 5 jours avec cours le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et fin des cours à 15 h 45 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

L'information sera communiquée aux parents par l'école, par l'intermédiaire du cahier des enfants.

9. Questions diverses :

Travaux en cours et à venir :

- Remise en peinture de la signalisation horizontale, et rebouchage des « nids de poules » sur les voiries communales (Point à temps).
- Réfection par la DDT, service des routes, de la couche de roulement de la D 77 en juillet 2014.
- Réfection du caniveau béton dégradé au droit de la propriété Klein par l'entreprise MENAND courant juin.
- Mise en place de poubelles vers la boulangerie et sur la place Saint Exupéry.
- Remplacement du jeu en bois de l'école maternelle. Plusieurs devis ont été demandés. Le plus intéressant et correspondant le mieux au souhait des instituteurs est un devis de la société NOVUM qui s'élève à 4840 €, pose et sol amortissant compris.
- Site internet : une convention doit être établie entre la commune et Monsieur Cédric PLEYNET pour la réalisation du site internet de la commune.
- Mise à disposition de bennes au château pour l'association « Souvenir Saint Exupéry » qui souhaite débarrasser la remise où est entreposée la maquette de l'avion d'Antoine de Saint Exupéry.

Informations :

- Monsieur Christian SEURAT est désigné référent ambroisie.
- Le Tour de l'Ain cycliste 2014 passera par Saint Maurice de Rémens le jeudi 14 août 2014 vers 16 h 00. Il empruntera la D904 en provenance de Château-Gaillard, puis la D77 en direction de Leyment.
- Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 15 février 2015. **La commune recherche une personne pour effectuer ce recensement. Si vous êtes intéressé, merci de proposer votre candidature en mairie.**
- Face aux incivilités récurrentes, les membres du conseil envisagent la possibilité de faire installer un système de vidéo surveillance aux abords des écoles et de la salle plurivalente.
- Une vitre du sas de la salle plurivalente vient d'être remplacée, mais de nouveaux impacts ont déjà été constatés. Une information sera donnée par les enseignants aux enfants de l'école primaire, afin de les sensibiliser aux coûts que peuvent représenter ces dégradations à la commune.

- Mesdames Isabelle BERNARD et Schérazade TOUNSI ont pris un premier contact avec le SIVU « Les p'tits mômes » afin d'obtenir des informations sur le fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels Itinérant. Coût, conditions d'intégration... A suivre.

A noter

- La kermesse de l'école se déroulera le dimanche 22 juin à partir de 11 h 00 dans le parc du Château Saint Exupéry. Spectacle des enfants suivi d'un apéritif offert par le sou des écoles. Possibilité de réserver des plateaux repas froids.
- Concours de pétanque du comité des fêtes samedi 28 juin, parc du château suivi des feux de la Saint Jean. Possibilité de dîner sur place.

Séance levée à 22 h 05

Le Maire,
Éric GAILLARD

